



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT 2023 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Constitution des tableaux : Stroke Play brut score maximum Par + 5 puis Match Play (un double et deux simples)

PREMIER TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX	
Samedi 1^{er} avril	
Première division	Deuxième division
Golf de Crécy la Chapelle	Golf de Béthemont
SECOND TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX	
Samedi 13 mai	
Première division	Deuxième division
Golf de Courson	Golf de Lésigny
BARRAGES	
Samedi 24 juin	
Première division	Deuxième division
Golf de Lésigny	Golf du château de la Chouette
HUITIÈMES DE FINALES	
Samedi 1^{er} juillet	
Première division	Deuxième division
Golf du château de la Chouette	Golf de Courson
QUARTS DE FINALES ET PLAY DOWN	
Samedi 23 septembre	
Première division	Deuxième division
Golf de Béthemont	Golf de Crécy la Chapelle
DEMI- FINALES, FINALES ET CLASSEMENT 3^e et 4^e PLACES	
Golf de Roissy	
Samedi 7 octobre	

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE ou CSE dans chaque division. Une seconde équipe pourra être inscrite dans la division promotion, sous réserve de places disponibles (suivant ordre d'arrivée des inscriptions).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE) qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'index des participants devra être inférieur à 36. Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org/>, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée. À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe et sa rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante.

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISE DE LIGUE 2023

Les équipes sont réparties dans les différentes divisions en fonction de leur classement en fin de championnat régional 2022. Le nombre d'équipes dans chaque division est limité à 24. La première division est ainsi constituée des associations suivantes (si elles désirent s'inscrire) :

ASAF ORLY	SAFRAN VILLAROCHE	USMT-RATP
ASC BNP PARIBAS PARIS	MBDA SPORTS	GLORY GLOBAL SOLUTIONS
ENGIE	ATOS	NATIXIS
ORACLE GOLF	ATSCAF GRAND PARIS	SSA ALSTOM
DASSAULT SPORTS	TECHNOCENTRE RENAULT	CRÉDIT AGRICOLE SA SPORTS
THALÈS CRISTAL	FFG	CEA SACLAY
ALCATEL-CIT IDF	ASEP SAINT DENIS	ASPTT GRAND PARIS
AGJSEP PARIS	ASPTT CERGY PONTOISE	ES RENAULT

Si certaines équipes qualifiées en première division ne souhaitent pas s'inscrire, le tableau de première division sera complété par une ou des équipes de seconde division, suivant le classement de la saison 2022 de cette division. Si le nombre d'inscriptions est suffisant, une division « promotion » sera créée, dans toute la mesure du possible aux mêmes dates que les deux premières divisions.

Les équipes s'inscrivant pour la première fois sont placées en division promotion, à concurrence de 24 équipes, dans l'ordre des inscriptions. **Aucune seconde équipe ne pourra être acceptée dans une même division.**

3. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 24 (ordre d'arrivée des inscriptions).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 7 février 2023 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :
Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (245 euros et 345 euros pour les demi-finales et finales du 2 octobre) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <http://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

4. FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 36. **Un joueur ayant joué pour une équipe première ne pourra pas jouer pour la suite de la saison dans l'équipe seconde, le cas échéant.**

Marques de départ en Division 1 : Blanches, pour les Messieurs – Bleues, pour les Dames.

Marques de départ en Division 2 : Jaunes, pour les Messieurs – Rouges, pour les Dames.

Le championnat se déroule en deux phases ; deux journées de qualification où toutes les équipes jouent en stroke play brut score maximum Par + 5, puis trois ou quatre tours (suivant résultats) où les équipes s'affrontent deux par deux en match play (deux simples et un foursome ou greensome).

5. PHASE DE COMPOSITION DES TABLEAUX

4 simples / stroke play brut score maximum Par +5 / 18 trous

Départs marques blanches et bleues en première division et départs marques jaunes et rouges en seconde division et éventuellement en promotion.

Le total d'une équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification. Le classement pour constituer les tableaux de match play sera fait par addition des scores des deux tours.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le résultat du second tour, puis en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en brut individuel de la meilleure carte du second tour.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green telle qu'indiquée sur la carte de score. Toute partie se présentant au recording plus de vingt minutes après la partie qui la précède encourra une pénalité de deux coups pour chaque joueur sur le dernier trou joué.

À l'issue de ce premier tour, les équipes seront classées des rangs 1 à 24 dans chaque division. En cas de disqualification ou de forfait de plusieurs équipes lors de la phase de qualification, un tirage au sort entre ces équipes sera effectué pour déterminer leur place dans le tableau de classement afin de jouer la phase de match play.

6. PHASE DE MATCH PLAY

1 foursome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 1^{re} division (départs marques blanches et bleues).

1 greensome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 2^e division (départs marques jaunes et rouges).

La composition du foursome ou du greensome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi 5 jours avant l'épreuve. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe. Les capitaines devront présenter la composition de leur équipe au comité de l'épreuve au plus tard une demi-heure avant le premier départ de leur équipe. Ils devront également, impérativement, se présenter ensemble au comité de l'épreuve pour signer la feuille de match.

Les 8 premières équipes de chaque division sont qualifiées directement pour les 1/8^e de finale tandis que les équipes classées de la neuvième à la vingt-quatrième place disputent un barrage (match 1 : 9 v 24 ; match 2 : 10 v 23 ; match 3 : 11 v 22 ; match 4 : 12 v 21 ; match 5 : 13 v 20 ; match 6 : 14 v 19 ; match 7 : 15 v 18 ; match 8 : 16 v 17). En huitième de finale, le vainqueur du match 8 affrontera le premier des qualifications, celui du match 7 le second etc...).

Les perdants de ces barrages disputeront, pour la première division, un match pour déterminer les quatre équipes qui descendront en division inférieure pour la saison 2023 (perdant du match 1 contre perdant du match 8...), les perdants de ces matchs descendant donc en division inférieure.

Les demi-finales et finales se dérouleront le même jour – matin et après-midi – les perdants des demi-finales s'affrontant pour les places de troisième et quatrième. Les quatre demi-finalistes de la deuxième division accèdent à la première division pour la saison 2024.

7. PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du club victorieux. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs.

Les joueurs des équipes finalistes seront récompensés.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue ;

1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

9. TABLEAUX PHASE DE MATCH PLAYS

Résultats Qualifications 13-mai	Barrages 24-juin	Huitième de finale 1-juil.	Quarts de finale 23-sept.	Demi-finales 7-oct.	Finale 7-oct.
1er Club	9e Club	1er Club	Gagnant Match 9	Match 21	Gagnant Match 21
2e Club	Match 1 24e Club	Match 9 Gagnant le moins bien classé au Qualif	Match 17		
3e Club	10e Club	8e Club	Gagnant Match 10	Match 19	Gagnant Match 19
4e Club	Match 2 23e Club	Match 10 Gagnant le mieux classé au Qualif	Match 18		
5e Club	11e Club	5e Club	Gagnant Match 11	Match 22	Gagnant Match 22
6e Club	Match 3 22e Club	Match 11 Gagnant le 4e mieux classé au Qualif	Match 13		
7e Club	12e Club	4e Club	Gagnant Match 12	Match 20	Gagnant Match 20
8e Club	Match 4 21e Club	Match 12 Gagnant le 5e mieux classé au Qualif	Match 14		
9e Club	13e Club	3e Club	Gagnant Match 13	Match 23 VAINQUEUR	
10e Club	Match 5 20e Club	Match 13 Gagnant le 6e mieux classé au Qualif	Match 15		
11e Club	14e Club	6e Club	Gagnant Match 14	Match 22	Gagnant Match 22
12e Club	Match 6 19e Club	Match 14 Gagnant le 3e mieux classé au Qualif	Match 16		
13e Club	15e Club	7e Club	Gagnant Match 15	Match 21	Gagnant Match 21
14e Club	Match 7 18e Club	Match 15 Gagnant le 2e mieux classé au Qualif	Match 17		
15e Club	16e Club	2e Club	Gagnant Match 16	Match 22	Gagnant Match 22
16e Club	Match 8 17e Club	Match 16 Gagnant le 7e mieux classé au Qualif			

Les gagnants des matchs de barrages seront classés dans le tableau des 1/8e en prenant compte de leurs résultats lors des qualifications.

Ex: le mieux classé des qualifications repêchés en barrage rencontrera: 1er Club des qualifications, le moins bon classé rencontrera: 8e Club des qualifications, etc...

PLAY DOWN 23-sept.		Résultats
Perdant le mieux classé au Qualif	Match A	Perdant match A: Descente en division inférieure
Perdant le moins bien classé au Qualif		
Perdant le 2e mieux classé au Qualif	Match B	Perdant match B: Descente en division inférieure
Perdant le 7e mieux classé au Qualif		
Perdant le 3e mieux classé au Qualif	Match C	Perdant match C: Descente en division inférieure
Perdant le 6e mieux classé au Qualif		
Perdant le 4e mieux classé au Qualif	Match D	Perdant match D: Descente en division inférieure
Perdant le 5e mieux classé au Qualif		